

## Sociaux

Au JO du 19 juin, deux arrêtés définissent la nature et les montants du régime indemnitaire des assistants et conseillers techniques de service social de l'État.

- ▶ Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des **assistants de service social** des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

☞ <http://bit.ly/1NuHXJe>

- ▶ Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des **conseillers techniques de service social** des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

☞ <http://bit.ly/1Tof37n>

## Femmes et Hommes

Le 28 juin publication du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants qui doivent élaborer un tel rapport préalablement aux débats sur le projet de budget.

☞ <http://bit.ly/1GK1b8K>

# Un été au social

À partir de cet été, les fédérations Interco et Santé Sociaux lancent une grande campagne de sensibilisation de l'opinion et des décideurs publics autour de « la richesse » des professionnels de la santé et du social face à la pauvreté des moyens qu'on leur alloue.

Face à une situation économique de plus en plus dégradée (...) les financements départementaux destinés aux actions d'insertion régressent... » ;

« Difficulté des Départements à s'inscrire (...) dans des politiques de prévention dont les effets (...) ne sont apparents qu'à moyen ou long terme » ;  
« Par souci d'économies immédiates

certains Départements tendent à réduire le nombre d'heures ... ». Ces phrases ne sont pas extraites d'un pamphlet syndical, mais du dernier numéro de « *La lettre de l'ODAS* » de juin 2015 aux pages

**La reconnaissance dans le travail social ça aide beaucoup.**



9, 13 et 15 ! Il y est parfaitement décrit par le menu l'impasse financière dans laquelle se trouvent les Départements ... or il n'échappera à personne que le « cœur de métier » des CD (Conseils Départementaux) est, et sera encore plus demain, la solidarité !

La mise en œuvre de cette solidarité repose pour beaucoup sur l'action des travailleurs sociaux, en première ligne face à la crise économique, sociale et familiale que la société affronte. Cette dernière ne peut pas faire l'économie de s'interroger sur les moyens humains déployés pour faire front à ce qui la mine de l'intérieur ni faire la sourde oreille au manque de moyens de tout un secteur essentiel à la cohésion et à l'avenir du pays !

Entre 2008, début de la nouvelle crise économique et financière, et 2014 le nombre de bénéficiaires de l'action sociale départementale métropolitaine<sup>2</sup> est passé de 2 988 858 à 3 755 830 soit + 25,66% ! (Pendant la même période la population métropolitaine croissait de 2,87%<sup>3</sup>, soit 9 fois moins !)

Durant la même période les dépenses de personnels affectés à l'action sociale progressaient de 16,66%<sup>4</sup> qu'il faut ramener à 5,76% en euros constants du fait d'une inflation de 10,4%<sup>5</sup> sur la même période. Pour maintenir le même ratio moyens humains/nombre de bénéficiaires, il aurait donc fallu que la progression de la masse salariale prenne en compte ces évolutions. Le maintien de la même capacité d'intervention du travail social exigerait que la masse

salariale actuelle soit augmentée d'environ 19% afin de créer des postes au regard de l'augmentation du public bénéficiaire. Or, déjà en 2008 le secteur social était sous tensions ! Depuis la situation n'a fait que de s'aggraver, la nature des interventions est de plus en plus complexe sur les plans social, humain, sanitaire, économique et juridique.

Le social, comme le sanitaire, ne sont pas des dépenses et des « charges », mais ce sont des investissements pour une société de demain plus juste et progressiste, mettant l'humain au cœur de son projet. D'un point de vue froid et rationnel ce sont des coûts de « réparation » qui ne seront pas générés plus tard !

Les pouvoirs publics sont conscients de cette réalité, mais il est devenu politiquement incorrect de parler des moyens dédiés au secteur sanitaire et social ! D'États Généraux en lois sociales (cf. le travail parlementaire sur la protection de l'enfance) le discours est le même : faire mieux et plus avec moins ! Les « process », « benchmark », « plateformes », « centres d'appels » ou autres « rationalisations » ne pourront remplacer ce que le travailleur social tisse et élabore au fil de la relation humaine.

**Le service public est prioritairement au service des plus modestes, le social est une richesse et un investissement, la CFDT exige des moyens pour le social à hauteur des besoins.**

Olivier Frézel

<sup>1</sup> Observatoire national De l'Action Sociale.

<sup>2</sup> Source : <http://odas.net/Lettre-de-l-Odas-Depenses-departementales-d-785>.

<sup>3</sup> Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=bilan\\_demo&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop\\_age3.htm#evol-struct-pop-fm](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=bilan_demo&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop_age3.htm#evol-struct-pop-fm).

<sup>4</sup> Source : <http://odas.net/Lettre-de-l-Odas-Depenses-departementales-d-785>.

<sup>5</sup> Source : [http://france-inflation.com/calculateur\\_inflation.php](http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php).

### 3<sup>èmes</sup> Rencontres du dialogue social à Suresnes

La ville de Suresnes (92) qui a fait de la qualité du dialogue social son cheval de bataille organise le jeudi 15 octobre de 9h à 17h et pour la troisième fois les « Rencontres du dialogue social des secteurs publics et privés » sous le patronage de l'ANDRH et du Bureau de l'OIT pour la France. Le thème retenu cette année : le dialogue social carburant de l'économie ?

Au nombre des intervenants : Laurent Berger.

Inscription préalable obligatoire mais participation gratuite.

☞ <http://www.suresnes.fr/rencontres-dialogue-social>

Le dossier consacré à Suresnes dans le Journal Interco N° 210 de mars 2012.

☞ <http://bit.ly/1LFMqKz>

### SRIAS et régions nouvelles

Les Srias (sections régionales interministérielles d'action sociale) situées dans les régions appelées à fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne verront pas leur organisation et leur fonctionnement modifiés avant 2017. Dans le cadre du passage de 22 à 13 régions l'année prochaine, leur organisation devra être revue mais la DGAEP s'est engagée à ne rien entreprendre l'année prochaine.

### CHSCT central des DDI

Un arrêté du Premier ministre du 23 juin 2015, publié au Journal officiel du jeudi 25 juin, crée auprès du directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre un CHSCT des DDI (directions départementales interministérielles), qui « apporte son concours au comité technique » des DDI. Cet arrêté fixe la composition de cette nouvelle instance consultative. Un groupe de travail doit être installé afin de mettre en place cette nouvelle instance.

☞ <http://bit.ly/1KmzDvN>

### Centres de Gestion

Les centres de gestion réunis du 3 au 5 juin 2015 à Toulon (Var) pour le congrès 2015 de la FNCDG (fédération nationale des centres de gestion), ont voté une résolution qui intègre une proposition de loi qui sera déposée en juillet prochain au Sénat. Cette proposition de loi regroupe en 15 points les souhaits d'évolution des centres de gestion. Ils demandent notamment : la création d'un établissement public national (réclamée depuis des années y compris par la CFDT) ; le renforcement des conditions de désaffiliation ; l'extension du périmètre de leurs compétences obligatoires et facultatives ; l'obtention de l'exclusivité de l'organisation des concours.

Un rapport de l'IGA avait suggéré, en juillet 2014, quatre scénarios d'évolution des centres de gestion allant d'une simple modification de leurs missions à leur disparition en passant par une fusion avec le CNFPT.